

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 06/04/2010

Réception par le Prefet : 06/04/2010

Publication : 09/04/2010



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2010-5-7-1

Séance du jeudi 1^{er} avril 2010

SOUTIEN AUX EXPRESSIONS ARTISTIQUES

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, plus particulièrement son article 10 et son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 imposant la passation d'une convention à l'occasion du versement d'une subvention supérieure à 23 000 € en faveur d'organismes de droit privé,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-20098-5-7-1 du 9 décembre 2009 relative au Budget Primitif 2010 en faveur du Développement Culturel,
- VU l'avis de la Commission de la Culture et du Patrimoine en date du 26 janvier 2010,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Valide la convention triennale 2010/2012 entre le Département du Haut-Rhin, la Ville de Sélestat et La Follia et autorise le Président à la signer.
- Alloue à la Follia au titre de l'année 2010, une subvention de 30 000 € étant précisé que le crédit nécessaire sera prélevé sur la ligne budgétaire prévue au budget du Département, à savoir :
 - Programme D721, Imputation 65-311-6574-2347-371 concernant le Soutien aux Expressions Artistiques.

- Prend acte que les participations au titre des années 2011 et 2012 seront définies annuellement par voie de conventions bilatérales entre le Département et La Follia.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions